

Fiche 1.3

Mise en place de consignes et procédures de balisage lors de chantiers programmés et d'interventions aléatoires

1. Contexte

Lors de la mise en place de la Dir Centre-Ouest en 2007, le constat de pratiques de balisage globalement convergentes mais non harmonisées a été fait sur l'Autoroute 20 dans les trois départements traversés. En effet, des procédures existaient dans les DDE et un des axes du premier projet de service du nouveau district autoroutier a été de rédiger un cahier de consignes et procédures unique afin de lutter contre le risque accru pour la sécurité des agents et des usagers du fait de situations pouvant être perçues différemment en deux points d'un même itinéraire.

Il s'agissait également de prendre en compte les diverses recommandations issues d'enquêtes réalisées en interne lors d'accidents matériels liés à la pose de signalisation et en particulier la remise en cause de certains types de balisage et de faire partager des pratiques sur l'ensemble d'un même axe.

La démarche introduite sur l'A20 en 2009 a, depuis, été élargie à l'ensemble des districts gérant des 2X2 voies en 2012 et 2013 à l'occasion des différentes mises en circulation de nouveaux tronçons.

2. Méthode d'élaboration

Les documents portant l'ensemble des consignes et procédures se voulant avant tout pratiques et opérationnels, ils ont été réalisés dans un esprit de large concertation, de partage et de dialogue. Ils représentent une occasion particulière de mettre autour de la table l'ensemble de la chaîne hiérarchique sur un projet commun touchant au cœur de métier.

Un groupe de travail placé sous l'autorité du chef de district a été constitué avec l'ensemble des chefs de centre, des représentants des chefs d'équipe et des agents d'exploitation de chaque CEI afin que l'ensemble de la filière exploitation soit représentée, et puisse faire part de ses compétences mais également de son expérience opérationnelle.

L'expression de l'expérience des agents, le partage et l'évaluation en vue d'une harmonisation, ont été déterminants dans l'appropriation ultérieure des résultats de la démarche.

Il n'a pas été mis en place de groupe miroir, mais le directeur/adjoint chargé de l'exploitation et le Pôle Santé et Sécurité au Travail du secrétariat général ont assuré la cohérence de l'ensemble des documents et coordonnés l'esprit de la démarche.

Avec pour objectif dans un premier temps d'harmoniser les pratiques de la Dir Centre-Ouest par axe, on constate au fil de la rédaction des documents adaptés par district, qu'une harmonisation naturelle de l'ensemble des consignes voit le jour, chacun profitant des avancées et des discussions des autres.

D'une manière générale, environ quatre réunions ont été nécessaires à la mise au point d'un cahier de consigne de district dont les dispositions retenues tiennent compte de la réglementation et des textes en vigueur traitant de la signalisation temporaire (instruction interministérielles, code de la route, documents SETRA, notes d'information ...)

Une fois celui-ci préparé, il fait l'objet d'une présentation en CHSCT pour recueillir l'avis du comité.

Enfin, le document est finalisé, approuvé et diffusé au sein du district à l'ensemble du personnel par une note du directeur.

3. Méthode de diffusion et d'appropriation

Le document de consignes et procédures de chaque district constitue son référentiel pour la mise en place des formations **QUAPODES** permettant l'appropriation par l'ensemble des intervenants AE, AES, CEE, CEEP, OPA, contrôleurs, chefs de CEI ou adjoints du district..

Deux types de formation mises en place :

► une pour les agents ayant plus d'un an d'ancienneté sur route nationale 2X2 voies appelée « **QUAPODES recyclage** », formation théorique d'une durée d'1 jour avec évaluation en fin de session.

► une pour les agents ayant moins d'un an d'ancienneté sur route nationale 2X2 voies qu'il soit nouvel agent ou muté depuis un autre itinéraire que la route nationale appelée « **QUAPODES par alternance** », formation sous la responsabilité d'un tuteur ou compagnon d'une durée de 2,5 jours. Comportant 3 phases : théorique, chantiers programmés et interventions d'urgence espacées par des périodes de compagnonnage de 2 à 4 semaines.

Toutes les opérations auxquelles participent l'agent sont inscrites dans son **livret de compagnonnage** et validées par le tuteur ou le compagnon sous la responsabilité du chef de CEI. Chaque phase fait l'objet d'une évaluation théorique par QCM et pratique par compagnonnage.

A l'issue de chaque formation, les agents repartent avec 1 exemplaire du cahier de consignes et procédures de leur service. Plus 1 schéma d'alerte pour le district A20.

La traçabilité du suivi de la formation qualifiante est assuré par la saisie des fiches **PISTACHES** (Programme Informatique de Suivi et Traitement des Autorisations de Conduite, Habilitation et Equipements de Sécurité), base de données internes.

Mis en ligne sur l'Intranet de la DIR, le cahier de consignes et procédures est accessible en permanence pour chaque agent dès son approbation. Il constitue également un document de référence pour l'établissement des ordres de travail.

4. Méthode d'évaluation

Les documents sont bien évidemment susceptibles d'être mis à jour en fonction des évolutions réglementaires ou des retours d'expérience issus de la mise en pratique quotidienne des consignes.

L'évaluation est donc continue, notamment par pratique de « retours d'expérience » à l'issue de chantiers importants ou d'interventions d'urgence d'ampleur particulières.

Le responsable de district est chargé d'organiser une réunion annuelle du groupe de travail initial pour et de formaliser cette évaluation.

En cas d'évolution, le document est modifié et fait l'objet d'un avis du CHSCT et d'une validation du directeur.

5. Production réalisée

Cahiers de consignes et procédures Dirco, District autoroutier, A20 ; District de Guéret, RN 145 ; District de Poitiers, RN 147 ; District de Limoges, RN 141, sur le lien suivant :

<http://intra.dir-centre-ouest.i2/modalites-d-intervention-r937.html>

Extrait du cahier de compagnonnage relatif à la formation QUAPODES (pages 19 à 22 du document) sur le lien suivant :

http://intra.dir-centre-ouest.i2/IMG/pdf/livret_parcours_de_professionnalisation_cle08f575.pdf